



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION
DISTRICT DE FANDRIANA
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis de Consultation Ouverte

N° 05/22-CIAD/PRMP/DIS/FAND

1. Le **MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Achat et livraison des matériels et mobiliers de logement pour la Résidence du District de Fandriana** ".

Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **Bureau de la PRMP, grande salle au bureau District de Fandriana, lalasora**

Rue :

Etage / Numero de Bureau : **Bureau de la PRMP, grande salle au bureau District de Fandriana, lalasora**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré Bureau de la PRMP, grande salle au bureau District de Fandriana, lalasora et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: dix mille Ariary (Ar10 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **Bureau de la PRMP, grande salle au bureau District de Fandriana, lalasora** au plus tard le **29/11/2022 à 10 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 10/11/2022

La Personne Responsable des Marchés Publics